

L'ARBITRAIRE POUR SEULE RÈGLE

Le plan de déstructuration de la DGFIP fait la part belle aux oukases des directions locales. La lecture attentive des documents du GT national sur les règles de gestion applicables lors des fermetures de site laisse apparaître une nouveauté potentiellement fort préjudiciable aux agent.es ! Ainsi, la fiche projet n° 4 du volet RH : « [...] **Le directeur pourrait toutefois organiser des mouvements locaux à une autre date d'effet que le 1er septembre pour accompagner les réorganisations de services [...] Ainsi [...] les directeurs locaux seraient libres d'organiser un mouvement « nouveau réseau de proximité » à l'intérieur de leur département, à la date qu'ils souhaitent, par appel local à candidature.(...).** Voilà, avant même la fin des CAPL, la direction pourra s'affranchir de toute règle de gestion pour bouger les collègues à sa totale discrétion !!!



RETENUE TRÈS A LA SOURCE

Le [communiqué du Ministère de l'Action et des Comptes Publics](#) (au passage, s'il n'y a pas de ministère de l'inaction, on regrette le Ministère du Temps Libre) sur la situation mensuelle budgétaire au 31 mai 2019 est désagréablement instructif. **Les recettes fiscales nettes à fin mai sont en baisse de 21,2 milliards comparés à mai 2018 !** Cette baisse « s'explique principalement par la mise en œuvre du Prélèvement à la source (PAS) » ! Autant pour les grands discours de Bercy sur « Le prélèvement à la source constitue d'abord une modernisation du mode de collecte de l'impôt » ! Deuxième raison, les recettes « nettes » de TVA sont en baisse de 8,4 milliards ce qui s'explique par la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales compensées par de la TVA ! Pour en revenir au PAS, nous avons dénoncé en temps et en heure le risque budgétaire de ce nouveau dispositif qui fait reposer la collecte de l'impôt sur les entreprises. Le sujet mériterait d'être approfondi mais le taux de recouvrement qui avoisinait les 98 % pour l'Impôt sur le Revenu risque de se rapprocher rapidement du taux de recouvrement de la TVA. Rappelons que ce taux, selon les différentes estimations de la fraude, oscillerait entre 75 et 85 %. Bref, on observe une nette dégradation des comptes publics. Gageons que ce sera le prétexte à de nouvelles coupes budgétaires... ce qui explique sans

doute l'acharnement du gouvernement à détruire notre administration !

SUCCÈS DU DÉBAT PUBLIC À ANCENIS

À l'invitation de l'intersyndicale, plus de 70 personnes sont venues débattre de l'avenir des services des Finances Publiques à Ancenis. Un public varié, avec une forte présence des collègues d'Ancenis, mais aussi les élu.es locaux, les unions locales CGT et CFDT, des citoyen.nes inquiet.es et la presse locale.

Après avoir décrypté la « géographie revisitée », présenté les missions exercées par les services actuellement implantés à Ancenis (Trésorerie, SIP et SIE), nous avons répondu aux questions et remarques de l'assemblée. L'absurdité du redécoupage et du repositionnement des services entre Ancenis et Chateaubriant saute aux yeux de tout le monde.



Plus largement, a été posé la question de l'impact fort pour les publics fragiles de ce retrait de l'administration, de la fracture numérique, de la fracture territoriale, du non-sens d'un plan qui va à contre courant d'une logique d'aménagement des territoires et de la transition écologique. La CGT a pour sa part insisté sur le recul prévisible en matière de justice fiscale et sociale qui se dessinait avec les différentes « réformes » en cours.

PREMIERS DE CORDÉE

Les milliardaires français s'enrichissent plus vite que les autres. Un record : la richesse cumulée des 14 milliardaires français figurant dans le Top 500 mondial de Bloomberg s'est accrue de 34,8 % **depuis le 31 décembre 2018**, a révélé lundi l'agence financière. Ces « premiers de cordée » ont cumulé une croissance de leur patrimoine de 78 milliards de dollars (68,8 milliards d'euros). La politique du gouvernement fonctionne donc parfaitement mais en « ruissellement » vers le haut !